

CRÉATION D'UN AGENDA 21 DES COLLÈGES




**CONSEIL
GÉNÉRAL**


Développement
durable
CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

académie
Nice

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche


SOMMAIRE



| | |
|--|------------|
| Partie 1 • • • Le développement durable et ses enjeux éducatifs | p4 |
| 1 • Quelques rappels | p5 |
| 2 • Développement durable et éducation | p6 |
| 3 • Zoom sur l'agenda 21 | p7 |
| | |
| Partie 2 • • • Comment élaborer son Agenda 21 scolaire | p9 |
| Introduction | p10 |
| 1 • Désigner un référent au sein du collège | p11 |
| 2 • Créer un comité de pilotage | p12 |
| 3 • Réaliser un diagnostic | p13 |
| 4 • Définir les axes stratégiques | p16 |
| 5 • Elaborer un plan d'actions | p18 |
| 6 • Rédiger l'Agenda 21 | p20 |
| 7 • Evaluer les résultats | p22 |
| 8 • Les outils mis à votre disposition | p23 |
| | |
| Partie 3 • • • Contacts et informations utiles | p24 |
| 1 • Contacts utiles | p25 |
| 2 • Dispositifs du Conseil général du Var | p31 |
| 3 • Etablir du lien avec les matières | p35 |
| 4 • Dates importantes du développement durable | p37 |

AVANT DE COMMENCER

Ce guide aidera les personnes désireuses de se lancer dans la création d'un Agenda 21 scolaire à mieux cerner les enjeux de ce dernier.

Il reprend les grands principes du développement durable et de la mise en place d'un Agenda 21.

Restent à votre disposition :

- un tableau de bord « création de l'Agenda 21 »
- un tableau de bord « suivi des actions de l'Agenda 21 »
- un tableau de bord « évaluation de l'Agenda 21 »
- les fiches outils de l'Agenda 21





PARTIE 1

Le développement durable et ses enjeux éducatifs



1. Quelques rappels

La **Conférence de Rio** en 1992 (appelée aussi « Sommet de la Terre ») a réuni 172 chefs d'Etat et de gouvernement.

Cette rencontre a permis une prise de conscience, au niveau mondial, des effets de nos modes de développement : écart toujours plus important entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles... La nécessité d'un développement durable, c'est-à-dire conciliant l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, a été consacrée.

Cette consécration a été réaffirmée par la convention de Vilnius qui fonde les

objectifs de la décennie européenne de l'éducation pour un développement durable et énumère les thèmes suivants dans le paragraphe 15 : « ... la lutte contre la pauvreté, la citoyenneté, la paix, l'éthique, la responsabilité aux échelons local et mondial, la démocratie et la gouvernance, la justice, la sécurité, les droits de l'homme, la santé, l'égalité hommes-femmes, la diversité culturelle, l'aménagement rural et urbain, l'économie, les modes de production et de consommation, la responsabilité des entreprises, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la diversité biologique et du paysage».

Concernant les publics scolaires, selon le Ministère de l'Education Nationale, il

appartient à l'École de former le citoyen du vingt-et-unième siècle, afin qu'il soit capable de faire des choix informés et raisonnés pour lui-même et pour assurer les équilibres nécessaires aux conditions de vie entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Poursuivre et amplifier les démarches engagées dans les académies, au sein des écoles, des collèges et des lycées, combiner les enseignements, la vie des écoles et des établissements, leur gestion et leur ouverture sur l'extérieur sont maintenant les clés de la généralisation de cette éducation.

2. Développement durable et éducation

L'éducation est essentielle pour susciter une **conscience des questions écologiques et éthiques**, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions.

L'Éducation Nationale a clairement décidé, à partir de 2004 - cf. Circulaire N°2004-110 du Ministère de l'Éducation Nationale du 8 juillet 2004 - de donner une « dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable ». Selon cette circulaire, les élèves doivent bénéficier, depuis la rentrée scolaire 2004, d'une « éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire ».

La circulaire du 29 mars 2007 a impulsé une seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable

dans laquelle figure la notion d'Agenda 21 scolaire.

Enfin la circulaire du 24 octobre 2011 vient étayer les deux précédentes, en s'orientant vers l'élargissement des partenariats, le renforcement de la gouvernance et du pilotage et une meilleure diffusion des informations, pour bénéficier du retour d'expérience. Par ailleurs, la circulaire indique que « *la formation au développement durable se joue au niveau du projet d'école ou d'établissement dans le cadre d'une double mise en cohérence : d'une part entre les enseignements et les diverses formes de projets pédagogiques ; d'autre part entre les activités conduites dans l'école ou l'établissement et les territoires proches où l'on puisera des exemples ou des études de cas et où l'on mettra en œuvre les partenariats possibles* ».

De ces **trois textes fondateurs**, on peut dégager certaines compétences attendues auprès des élèves :

- Ils doivent appréhender la **complexité du développement durable**, domaine dont les multiples composantes interagissent entre elles et appellent une approche systémique

- Ils doivent ainsi percevoir les différents **axes d'analyse scientifique** qui fondent le développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles).

- Enfin la **complexité** des questions et des réponses envisagées aux problèmes posés, implique une approche critique de leur part et doit mettre en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

(suite Développement durable et éducation)

Depuis, cette éducation est inscrite dans les programmes scolaires de 2008 sans constituer une nouvelle discipline mais plutôt un champ par lequel toutes les disciplines sont concernées.

Enfin il ne faut pas oublier que l'Agenda 21 scolaire a un lien direct avec les projets d'établissements : il mobilise le personnel autour d'un thème transversal, il répond aux problématiques de la vie

quotidienne tout en inscrivant les projets dans une démarche globale et durable, il permet un état des lieux précis du fonctionnement de l'établissement et relance les partenariats.

3. Zoom sur l'Agenda 21

1 • L'AGENDA 21

Une liste de principes d'actions permettant la mise en œuvre de ce concept de « développement durable » a été élaborée : c'est le « Programme d'actions pour le 21ème siècle » encore appelé « Agenda 21 planétaire ».

Avec ses 40 chapitres, ce plan d'actions décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que : la

pauvreté, la pollution de l'air, la santé, la gestion des mers des forêts et des montagnes, le logement, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion de l'agriculture...

2 • L'AGENDA 21 SCOLAIRE

Spécificités

La spécificité d'un établissement scolaire demande une approche quelque peu différente d'un Agenda 21 d'une collectivité territoriale. En effet, L'Agenda

21 scolaire n'a de sens que s'il est construit **à partir des connaissances des élèves et avec leur aide.**

L'objectif de l'Agenda 21 vise à assurer la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est concrètement fait, cela donne un sens pédagogique aux actions et réciproquement. Dans le même esprit, il permet de décloisonner certaines matières : le thème des énergies peut, par exemple, être étudié aussi bien en Géographie qu'en Sciences de la Vie et de la Terre ou en Physique.

(suite zoom sur agenda 21)

Ainsi, le challenge de la démarche réside en une forte mobilisation de l'équipe projet mais également en la cohérence de la méthode avec le projet d'établissement.

Les avantages de la démarche

Tout d'abord, cette démarche permet d'enrichir le projet d'établissement. Elle l'inscrit dans la transversalité, ouvrant ainsi un nouveau champ favorable à de nouvelles orientations pour l'éducation citoyenne. L'Agenda 21 revêt un caractère global, c'est un changement de regard sur les actions menées dans le

cadre du projet d'établissement. Il permet de faire le point sur ce qui est à retenir et à développer afin d'atteindre les objectifs définis.

De plus, l'Agenda 21 étant un outil efficace de sensibilisation, son élaboration peut amener à des modifications des usages et des comportements (respect des personnes, économie d'énergie, d'eau, de papier...).

Par ailleurs, le caractère participatif inhérent à la démarche d'Agenda 21 permettra aux différents acteurs

d'apprendre à travailler ensemble et de créer une meilleure unité dans le collège quel que soit le statut du personnel.

Enfin, la création d'un Agenda 21 d'établissement permet de rationaliser les différentes actions déjà mises en place, d'en dégager les aspects positifs et négatifs. Ainsi, l'établissement pourra apporter les améliorations qu'il jugera utiles et en assurer la communication à travers un rapport d'évaluation.



PARTIE 2

Comment élaborer un Agenda 21 scolaire ?



Introduction

La mise en œuvre d'un Agenda 21 d'établissement n'est pas une démarche " normalisée ".

La trame méthodologique présentée ci-après n'est donc qu'une proposition ; chaque établissement peut l'adapter, selon ses spécificités, afin de mieux se l'approprier.

L'Agenda 21 doit être intégré dans le projet d'établissement et refléter la cohérence de ce qui est déjà fait dans la perspective de développement durable.

Les thématiques Agenda 21 proposées par le Conseil Général sont :

- **préservation des ressources**
(eau, déchets et énergie, ...)
- **achats**
(fournitures, produits bio dans les restaurants scolaires, ...)
- **patrimoine et son entretien**
(bâtiments, espaces verts, routes, ...)
- **risques et nuisances**
- **bien-être et solidarités**
(mobilité, formation, communication...)

L'Agenda 21 scolaire doit couvrir **toutes les thématiques**. Ainsi, l'équipe projet doit dégager un ou plusieurs axes par thématique, pour considérer son Agenda 21 comme réussi.



1. Désigner un référent au sein du collège

Ce référent sera le lien entre le Conseil Général du Var et le collège. Son rôle sera d'expliquer la démarche globale, rendre compte des dernières informations, rassurer et motiver l'ensemble des acteurs, notamment

l'équipe pédagogique. Cette fonction peut être occupée par un professeur, un personnel technique ou administratif...

N.B : Pour que l'Agenda 21 soit efficient, il doit être porté par le chef d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative : il doit être validé par le Conseil d'administration de l'établissement.

2. Créer un comité de pilotage

1 • SON BUT

Le comité de pilotage sera chargé de coordonner la démarche, l'animer et préparer les décisions à soumettre au Conseil d'administration de l'établissement.

Ses missions principales seront :

- coordonner la démarche
- définir le calendrier de la démarche et définir le temps nécessaire pour la

réalisation de chaque démarche

- organiser la concertation avec les collégiens et autres acteurs de l'établissement
- identifier et mobiliser les partenaires nécessaires
- définir les axes de progrès, rédiger le plan d'actions
- préparer les décisions à soumettre au Conseil d'administration de l'établissement

- coordonner la rédaction des documents support de la démarche : questionnaires, synthèse de diagnostic, Agenda 21, plan d'action, évaluation, communiqués de presse.
- représenter l'Agenda 21 auprès des partenaires extérieurs
- communiquer sur l'état d'avancement de celui-ci

(suite créer un comité de pilotage)

2 • SES MEMBRES

Vue d'ensemble

Dans l'idéal il est présidé par le chef d'établissement. Il compte 5 à 10 personnes, et est sensé représenter les différents intervenants dans la vie du collège (élèves, chef d'établissement, élus locaux, enseignants, coordonateur du Conseil Général, personnels, principal, conseillers d'éducation, parents d'élèves, associations, partenaires...)

Néanmoins, il n'est pas impératif de réunir tous ces participants dès le début du projet. En effet, le comité de suivi peut prendre plusieurs formes : au démarrage seulement quelques professeurs par exemple.

Son pilote

Il faut désigner un pilote ou groupe pilote (enseignant, documentalistes,

parents d'élèves...) qui organisera et animera les réunions de suivi.

3 • ORGANISATION

Fréquence des rendez-vous

Dans l'idéal le comité de pilotage se rencontre tous les 2 mois.

Attention !

Le pilote ou groupe pilote doit prendre en compte :

- les horaires de chacun
- trouver une salle
- trouver le matériel nécessaire

Relais de l'information

La composition du comité de pilotage est communiquée à l'ensemble des acteurs de l'établissement et est intégrée aux documents de communication externe (collectivité, presse, autres établissements...).

Pour que l'action soit étendue et l'information diffusée de manière

efficace, il serait bénéfique de nommer des éco-délégués dans chaque classe, qui assureront le lien entre le comité de pilotage et la classe. Cependant, il faut veiller à les former : présenter le concept de développement durable, présenter l'Agenda 21 et ses enjeux. Les éco-délégués sont formés en même temps pour qu'une culture commune s'installe entre eux.

C'est pourquoi le Conseil Général du Var vous propose de sensibiliser vos éco-délégués. Pour plus de précisions vous adresser au chargé de mission Agenda 21 des collèges.

Par ailleurs, il apparaît opportun de tenir un relevé des réunions (décisions prises, organisation prévue...).

3. Réaliser le diagnostic

1 • SON BUT

Le diagnostic servira à mettre en évidence les axes de progrès à investir afin de concevoir le projet de l'Agenda 21.

En effet, il permettra de faire le bilan de la situation actuelle du collège sur les 5 thématiques de l'Agenda 21 départemental, **les points forts, les points faibles, les actions déjà mises en place et leur efficacité.**

2 • SA REALISATION

Champ d'application

Il porte sur les 5 thématiques suivantes :

- **préservation des ressources**

(eau, déchets et énergie, ...)

- **achats**

(fournitures, produits bio dans les restaurants scolaires, ...)

- **patrimoine et son entretien**

(bâtiments, espaces verts, routes, ...)

- **risques et nuisances**

- **bien-être et solidarités**

(mobilité, formation, communication...)

Après analyse des 5 thématiques, le comité de pilotage a la possibilité d'axer son diagnostic sur un ou plusieurs sujets par thématique.

Questions stratégiques

Afin de mieux appréhender la notion de diagnostic, voici quelques questions à se poser préalablement :

- Quels sont nos atouts/ nos faiblesses ?
- Quelles sont les envies, les attentes ?
- Que doit-on renforcer, corriger, supprimer ?

- Quelles sont nos capacités culturelles, financières, techniques, humaines ?
- Quels sont les axes perçus comme prioritaires?

Le chargé de mission Agenda 21 des collèges et le technicien-animateur Agenda 21 des collèges vous accompagneront dans l'élaboration de cet exercice minutieux.

Données à réunir

Les données à collecter dépendent évidemment des choix des sujets que l'on souhaite analyser. Cependant, il ne faut pas oublier les règles élémentaires de diagnostic :

- Toujours se baser sur des données quantitatives et qualitatives.
- Recourir aux personnes compétentes
- Faire preuve d'objectivité

(suite réaliser le diagnostic)

Méthodologie

Le diagnostic se décompose en deux phases :

- Un état des lieux portant sur chaque thématique
- Une phase de consultation

3 • SA MISE EN FORME

L'état des lieux sera réalisé sous forme de synthèse (faits et chiffres).

Celle-ci sera diffusée à l'ensemble des acteurs de l'établissement, pour entamer la deuxième phase du diagnostic : la

perception et le positionnement des acteurs.

En effet, la phase de consultation est très importante car elle permettra de définir les axes prioritaires et les enjeux du projet :

- qu'en attend-on ?
- quels sont les axes mobilisateurs ?

Suite à ces deux phases, on élaborera une synthèse de diagnostic qui reprendra les informations dégagées par l'état des lieux et par la phase de consultation.

4 • PROPOSITIONS DE FICHES D'ETAT DES LIEUX

Afin d'apporter une vision plus concrète de ce que peut être un état des lieux, vous trouverez des grilles thématiques d'évaluation dans le document « les fiches outils de l'Agenda 21 ». Ce sont des instruments de réflexion et de préparation à l'action. Les questionnaires sont évidemment adaptables, modulables selon le cas. Enfin les fiches proposées sont là pour vous aiguiller et ne sont pas exhaustives.

4. Définir les axes stratégiques

1 • FONCTIONNEMENT

Principes

Pour chaque thématique il faut dégager à minima un axe stratégique. Il ne faut surtout pas faire un catalogue de bonnes intentions, l'Agenda 21, au contraire, se veut précis et concis.

Exemples ci-contre

Qui décide ?

C'est au comité de pilotage d'identifier et de hiérarchiser les axes en fonction des caractéristiques du collège et des résultats du diagnostic. Il doit également formuler ses axes stratégiques en fonction des attentes et de la culture de l'établissement.

| THEMATIQUES | AXES STRATEGIQUES |
|-----------------------------|--|
| Préservation des ressources | Se nourrir en préservant l'eau. Le tri à l'école. Réduction de la consommation de papier au sein du collège X ». |
| Achats | Comment comprendre les labels écologiques ? Promouvoir une consommation responsable. |
| Patrimoine et son entretien | Protection de la faune et la flore. Protection des espaces naturels dans l'école. Pollution et ses conséquences. |
| Risques et nuisances | Aménagements des abords de l'école. Sécurité routière. |
| Bien-être et solidarités | Relation interculturelles et intergénérationnelles. Lutte contre la discrimination. |

(suite Définir les axes stratégiques)

3 • COMMENT CHOISIR ?

Principes

Afin de ne pas perdre de temps, éviter les rejets, et ne pas se fixer des axes irréalisables (raisons humaines, financières, techniques...), le comité de pilotage se doit de mener 3 phases de consultations pour valider ses axes :

- Avec l'équipe enseignante
- Avec l'adjoint gestionnaire, le personnel technique, les services techniques de la

collectivité pour déceler les changements impossibles à opérer à moyen terme, et à contrario les opportunités d'actions concrètes

- Avec le conseil d'établissement pour valider les enjeux qui pourront être soumis à concertation.

Concertations

Les concertations prendront la forme de réunions du comité de pilotage et des diverses personnes concernées.

A l'issue de la réunion, une synthèse incluant les axes stratégiques retenus, sera adressée à l'ensemble des participants.

5. Elaborer un plan d'actions

1 • FONCTIONNEMENT

Principes

Un plan d'actions regroupe l'ensemble des axes stratégiques, pour lesquels des actions ont été choisies. Il est rédigé par le comité de pilotage.

Le nombre d'actions sera établi en fonction de la volonté de chaque collège. Le plan d'actions est étalé en général sur une année.

Ainsi pour chaque axe stratégique retenu, il faut :

- identifier des actions concrètes en fonction des envies et motivations des acteurs
- choisir l'ordre de priorité des actions

Les actions doivent être ciblées : une trop grande multiplicité de propositions rendrait le projet inefficace. Les actions doivent être accessibles : il est inutile de mettre en place des actions pour lesquelles l'établissement manquerait de moyens humains, matériels et financiers.

Exemples d'actions

Thématique Préservation des ressources

Axe1 : « Réduction de la consommation de papier au sein du collège X ».

Action 1 : campagne de sensibilisation pour la réutilisation du papier (objets d'arts, recyclage...)

Action 2 : réduire de 20% la consommation de papier en réutilisant

les feuilles usagées comme des brouillons, privilégier l'écriture à la photocopie...

2 • ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Principes

Le plan d'actions reprend les thématiques, les axes stratégiques, et définit clairement les actions.

C'est au comité de pilotage de définir l'ordre de priorité des actions.

(suite élaborer un plan d'actions)

Exemple de plan d'actions

| THEMATIQUE 1 : préservation des ressources | | Ordre priorité |
|---|---|-----------------------|
| Axe1- Protéger la biodiversité | Action 1-1: concevoir un livret éducatif répertoriant la faune et la flore du collège | 5 |
| | Action 1-2 : organiser un déplacement pédagogique sur le site de Port Cros | 7 |
| THEMATIQUE 2 : achats | | |
| Axe 2- Consommer sain et responsable | Action 2-1 : créer un potager biologique alimentant une partie du restaurant scolaire | 6 |
| | Action 2-2 : Servir une fois par semaine des produits biologiques ou locaux | 12 |
| THEMATIQUE 3 : patrimoine et son entretien | | |
| Axe 3 – Réduire la consommation des énergies de nos bâtiments | Action 3-1 : mettre en place une Gestion technique centralisée | 1 |
| | Action 3-2 : sensibilisation aux gestes quotidiens pour économiser les différentes énergies | 8 |
| THEMATIQUE4 : risques et nuisances | | |
| Axe 4- Promouvoir la sécurité routière | Action 4-1: recensement des déplacements des collégiens (voiture ? bus ? vélo ? à pied ?) | 2 |
| | Action 4-2 : création du club « rouler en sécurité » | 4 |
| THEMATIQUE 5 : bien-être et solidarités | | |
| Axe 5- Lutter contre les changements climatiques | Action 5-1 : préparer le plan climat de l'établissement | 11 |
| | Action 5-2 : concevoir un plan de déplacement pour diminuer l'utilisation de la voiture dans les trajets collège-domicile | 3 |
| Axe 6- Etre citoyen de son territoire et de la planète | Action 6-1 : Préparer un jumelage avec la ville X au X pays | 10 |
| | Action 6-2 : Faire une collecte de vêtements pour l'orphelinat X | 9 |

NB : Le plan d'actions peut être hiérarchisé également par ordre de priorité.

(suite élaborer un plan d'actions)

3 • ELABORER DES FICHES ACTIONS

Principes

Une fois que les actions par axe stratégique ont été retenues, il faut dresser des fiches actions. Ces fiches permettront de suivre au fur et à mesure la progression des actions. Ce suivi doit porter sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Selon les thèmes abordés, il peut être réalisé par les élèves.

Ainsi, pour chaque action, il faut :

- définir la durée de l'action
- mobiliser les partenaires utiles
- organiser les travaux
- sélectionner les indicateurs de suivi et de contrôle
- définir les cibles
- définir les moyens
- définir un calendrier de réalisation

EXEMPLE DE FICHE ACTION AGENDA 21 DES COLLEGES

| | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------------------|----------------|
| Numéro de l'action : | | Intitulé de l'action : | |
| Thématique(s) ciblée(s) : | | | |
| Axe stratégique : | | | |
| Objectifs ciblés : | | | |
| Public(s) visé(s) : | | Référent(s) de l'action : | |
| Description de l'action : | | | |
| Moyens mobilisés : | | | |
| Partenaires : | Moyens financiers : | Moyens matériels : | |
| Moyens humains : | Dépense (intervenants extérieurs, fournitures, transport...) : | Lieu dédié : | |
| | Recette (autofinancement, subventions...) : | | |
| démarrage : | | Calendrier : | durée : |
| Indicateurs d'évaluation : | | | |

6. Rédiger l'Agenda 21

1 • FONCTIONNEMENT

Principes

L'Agenda 21 du collège rappelle l'organisation, la méthodologie adoptée et synthétise les états des lieux réalisés, les objectifs fixés et les actions programmées.

Il doit être incorporé par le chef d'établissement dans le projet d'établissement et validé par le conseil d'administration.

Qui le rédige ?

La mise en page, la publication et les illustrations peuvent être réalisés soit par l'administration soit par un professeur d'art plastiques et ses élèves...

On peut demander également l'appui du service communication de la commune ou du Conseil Général du Var pour la création artistique ou l'impression du document. Pour plus d'informations, contacter votre référent « Agenda 21 scolaire ».

2 • MISE EN FORME

Proposition d'agenda 21 (exemple de structuration)

Introduction : mot du chef d'établissement

Partie 1 : Explication de la démarche

- A. Présentation de l'établissement
- B. Ses objectifs dans la démarche
- C. Conduite de la démarche (personnes impliquées, comité de pilotage, partenaires)
- D. Les différentes étapes de l'Agenda 21 (bref rappel des étapes 1 à 5)

Partie 2 : Résultat du diagnostic partagé

- A. Modalités de l'enquête (questionnaire? entretien? quel public?...)
- B. Les sujets abordés par thématique
- C. Les résultats
- D. Le choix des axes stratégiques

Partie 3 : Le plan d'action de l'année ou pluriannuel

- A. Thématique 1 : les axes et actions choisis (définition des actions, acteurs, financement...)
- B. Thématique 2 : les axes et actions choisis (définition des actions, acteurs, financement...)
- C. Conclusion : perspectives d'avenir

(suite rédiger l'Agenda 21)

Communication

- le lancement

Dans l'idéal, l'Agenda 21 fera l'objet d'un événement de lancement, qui en démontrera l'importance pour la vie de l'établissement et valorisera l'esprit d'initiative de ses acteurs.

On peut renforcer cette action, par la signature de l'Agenda 21 par le Conseil d'administration de l'établissement et les personnes associées à la démarche

(association de parents d'élèves, maire de la commune, conseiller général du canton, conseil municipal des jeunes, fournisseurs, partenaires, ...).

Lors de cet événement le chef d'établissement annoncera le lancement des travaux de réalisation du 1er plan d'actions et le prochain rendez-vous d'information, à l'occasion de la publication de ce plan par exemple.

- Diffusion de l'information

L'Agenda 21 peut être décliné sous forme d'une affiche « Agenda 21 » diffusée dans les classes et autres lieux stratégiques sous sa forme résumée.

Une version internet du document peut être envisagée.

Une fois les étapes 1 à 6 terminées, le collège peut se lancer dans la mise en œuvre du plan d'actions, grâce aux fiches actions citées préalablement

7. Evaluer les résultats

1 • POURQUOI EVALUER ?

Principes

L'évaluation permet de connaître la portée réelle, de prendre du recul et de corriger les orientations si nécessaire.

De plus, elle permettra de valoriser et mesurer les résultats obtenus par l'action collective et d'améliorer la conduite du second plan d'actions.

C'est pourquoi, elle implique d'aborder les difficultés de façon constructive, avec honnêteté et d'accepter de remettre en cause les choix pris.

Par ailleurs, l'évaluation répond à l'objectif de transparence de la conduite de l'Agenda 21.

Enfin, il est impératif de communiquer ces résultats à l'ensemble des acteurs de l'Agenda21.

2 • COMMENT EVALUER ?

Principes

Cette évaluation doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- les indicateurs choisis ont-ils été pertinents ?
- les données sont-elles facilement disponibles ?
- les actions choisies sont-elles adaptées au regard des objectifs de l'agenda 21 ?
- les acteurs de l'établissement sont-ils suffisamment mobilisés pour contribuer à la réussite de l'action ?
- la répartition des tâches a-t-elle été clairement définie ?
- les acteurs ont-ils éprouvé du plaisir et de l'intérêt à participer à l'Agenda 21 ?
- la démarche a-t-elle suscité des changements de comportement ?
- l'Agenda 21 a-t-il favorisé le développement de l'esprit critique, de l'initiative, de l'autonomie ?

Fonctionnement

L'évaluation porte sur chaque action, et est basée sur des indicateurs qui dépendent de la nature de l'action.

Il est nécessaire de prendre en compte des indicateurs :

- quantitatifs (consommation d'eau d'une année sur l'autre par exemple)
- qualitatifs (opinion des pilotes d'action sur la progression des évènements...)

3 • EXEMPLES DE FICHES

D'EVALUATION

Les fiches d'évaluation sont présentées à titre d'exemples et ne sont pas exhaustives ni en termes de contenu, ni en termes de champs d'actions.

8. Les outils mis à votre disposition

Des outils ont été élaborés pour vous aider pas à pas dans la conduite de votre démarche

- **Tableau de bord « création de l'Agenda 21 »** : il reprend les étapes fondamentales de l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire jusqu'à sa rédaction.
- **Les outils de l'Agenda 21** : il comprend des documents de travail pour le diagnostic, les actions, l'évaluation et la communication.



PARTIE 3

Contacts & Informations utiles



1. Contacts utiles

1 • CONTACTS ET SERVICES AU SEIN DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Mission « Agenda 21 des collèges » : Sophie VERDERY - 04 83 95 35 36 - sverder@cqvar.fr, Annabelle AUDIBERT - 04 83 95 35 26 - audibert@cqvar.fr,

Florence CAPIDE -JAXEL- 04 83 95 58 10 - fljaxel@cqvar.fr



Territoires d'intervention des coordonnateurs des collèges



Patricia Belleveaux (13 collèges)
06 18 50 38 18 - 04 83 95 35 34

Toulon

Maurice Genevoix, Marcel Pagnol, La Marquisanne,
Peiresc, Les Pins d'Alep, Pierre Puget
Maurice Ravel, Django Reinhardt
George Sand, Voltaire
La Valette Alphonse Daudet, Henri Bosco
La Garde Jacques-Yves Cousteau

Séverine Gaud (13 collèges)
06 03 72 33 31 - 04 83 95 35 64

Bandol Raimu

Le Beausset Jean Giono
Le Castellet Le Vigneret
Ollioules Les Eucalyptus
Sanary La Guicharde
La Seyne Marie Curie, Henri Wallon,
Jean L'Herminier, Paul Eluard
Six-Fours Reynier, Font de Fillol
Saint-Cyr Saint-Cyr
Saint-Mandrier Louis Clément

Sophie Rodriguez (9 collèges)
06 03 72 29 31 - 04 83 95 35 38

Carqueiranne Joliot Curie

La Crau Le Fenouillet
Cuers La Ferrage
La Farlède André Malraux
Hyères Jules Ferry, Gustave Roux, Marcel Rivière
Solliès-Pont Vallée du Gapeau, Lou Castellans



Brigitte Boillon (8 collèges)
06 00 00 00 00 - 04 83 95 58 16

Saint-Tropez Moulin Blanc
Gassin Victor Hugo
Cogolin Gérard Philippe
Sainte-Maxime Berty Albrecht
Bormes Frédéric Mistral
La Londe François de Leusse
Besse Frédéric Montenard
Le Luc Pierre de Coubertin

Annick Mosca (9 collèges)
06 03 72 33 41 - 04 83 95 35 53

Aups Henri Nans
Les Arcs Jacques Prévert
Draguignan Général Ferrié, Jean Rostand,
Emile Thomas
Figanières Jean Cavailhès
Vidauban Paul-Emile Victor
Le Muy La Peyroua
Vinon Yves Montand

Laurent Bindelli (9 collèges)
06 18 72 09 29 - 04 83 95 35 44

Fréjus Villeneuve, André Léotard, les Chênes
Puget s/Argens Gabrielle Colette
Roquebrune André Cabasse
Saint-Raphaël l'Esterel, Alphonse Karr
Montauroux Léonard de Vinci
Fayence Marie Mauron

Fabrice Feraud (8 collèges)
06 03 72 33 27 - 04 83 95 35 43

Brignoles Jean Moulin, Paul Cézanne
Barjols Joseph d'Arbaud
Garéoult Guy de Maupassant
Rocharon Pierre Cassendi
Saint-Maximin Leï Garrus, Henri Matisse
Saint-Zacharie Les 16 Fontaines

(suite contacts utiles)

| Les différents sites du Conseil Général du Var en lien avec le développement durable | | |
|--|--|--|
| ENS Les Espaces Naturels sensibles dans le Var | site du conseil général : http://www.var.fr/dispatch.do Rubrique : environnement, ENS | Découvrir les espaces naturels sensibles à proximité de votre établissement pour les faire découvrir à vos élèves. Animations possibles : la cascade de Sillans la cascade, le vallon de Château Vert, le rocher de Roquebrune sur Argens ... |
| L'Ecoferme de la Barre | http://www.colleges.var.fr/sections/espaces-echanges/environnement Allée Georges Leygues - Quartier La Palasse 83100 Toulon 04 98 00 95 70 | Située à l'est de Toulon, l'Ecoferme de la Barre accueille du public pour le sensibiliser à la nature et à la protection de l'environnement à travers diverses activités telles que le jardinage, la découverte des animaux de la ferme, la gestion des déchets... <i>Projets sur inscriptions.</i> |
| Muséum d'Histoire Naturelle | http://www.museum-toulon.org/ 607 Chemin du Jonquet 83200 Toulon 04 83 95 44 20 | Il dévoile toutes nos richesses naturelles au travers des différentes disciplines qui composent les sciences de la Terre et de la Vie : géologie, paléontologie, préhistoire, botanique et zoologie. <i>Projets sur inscriptions.</i> |
| Maison nature des 4 frères | 2466 Chemin de Signes à Ollioules 83 330 Le Beausset Tél : 04 94 05 33 90 Fax : 04 94 26 88 32 Mail : maisondesquatrefreres@cgvar.fr | C'est un lieu d'accueil, de sensibilisation et de découverte de l'environnement. <i>Projets sur inscriptions.</i> |
| Maison nature des Mayons et la Réserve Naturelle nationale des Maures | Quartier Saint-Jean Les Mayons Tél. 04 94 50 80 81. | Le Château des Mayons est une belle demeure de la fin du XVIIIe siècle, dans laquelle se déroule animations, expositions, conférences autour du thème de la nature... La Plaine des Maures est une Réserve Naturelle Nationale, dont l'Etat a confié la gestion au Conseil général depuis 2011. <i>Projets sur inscriptions.</i> |

2 • QUELQUES SITES RESSOURCES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

| | | |
|--|--|---|
| <p>Comité 21</p> | <p>www.comite21.org 132 rue de Rivoli 75001 Paris Tél. : 01 55 34 75 21 • Fax : 01 55 34 75 20 comite21@comite21.org</p> | <p>Il organise les échanges d'expériences et anime une rubrique d'information sur les agendas 21 scolaires. Accompagnement de démarche Agenda 21, partage d'outils et d'expérience</p> |
| <p>Eco-école Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable</p> | <p>www.eco-ecole.org/</p> | <p>Eco-Ecole est un label décerné aux collèges qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EEDD dans les enseignements.</p> <p>Ce site propose des fiches thématiques sur les thèmes suivants : l'alimentation, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités, la biodiversité.</p> |
| <p>Eduscol Site pédagogique du Ministère de l'éducation nationale</p> | <p>www.eduscol.education.fr</p> | <p>Le ministère de l'éducation nationale propose aux professionnels de l'éducation des informations et des ressources.</p> |
| <p>Eduquer au développement durable</p> | <p>www.eduquer-au-developpement-durable.com</p> | <p>Les enseignants ont la possibilité de présenter leurs projets sur le site. partager leur expérience et de trouver de nouvelles idées pédagogiques.</p> |
| <p>E-graine association d'éducation au développement durable</p> | <p>www.e-graine.org/</p> | <p>Agit pour faire naître et grandir l'initiative solidaire et responsable. Supports multimédia disponibles.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| La prévention routière | http://www.preventionroutiere.asso.fr | Site proposant des ressources liées à la prévention et à la sécurité routière. Guide disponible |
| Sécurité routière | http://www.securite-routiere.gouv.fr/ Site annexe : http://www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr/ | Prévention et sensibilisation |
| ADEME | http://www2.ademe.fr Ademe Paca http://www.ademe.fr/paca/ | Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable |
| La Cub « communauté urbaine de Bordeaux » | http://juniorsdudd.lacub.fr/medias/4a084059324f3/files/ressources/646.pdf | Fiches thématiques sur l'écosystème, idée d'activités sur le logement, le transport, l'alimentation, les achats, les déchets, l'eau. |
| WWF | http://www.wwf.fr/s-informer/calculer-votre-empreinte-ecologique | Calculer son empreinte écologique. |
| Etwinning | www.etwinning.net | Programme E-Learning de l'Union Européenne. Il encourage les écoles à utiliser les TICE (Technologie d'Informatique et de la Communication pour l'Enseignement) pour renforcer leurs coopérations échanges et supports d'apprentissage. |
| Europe | http://europa.eu/teachers-corner/index_fr.htm http://www.europe-education-formation.fr/comenius.php | De nombreuses ressources pour les professeurs Echanges et collaboration entre les établissements scolaires en Europe |
| L'éco parlement des jeunes | http://www.ecoparlementdesjeunes.info/ | Programme international d'éducation au développement durable. |

| | | |
|--|---|---|
| Agenda 21 scolaire le blog | http://www.vivacites-idf.org/dotclear/index.php?post/Axe-2-%3A-Outils-pour-la-Sensibilisation-de-la-Communaut%C3%A9-Educative | Propositions de divers outils pédagogiques |
| Administration éco-responsable | www.ecoresponsabilite.environnement.gov.v.fr | Ce réseau s'attèle à la diffusion des pratiques liées au développement durable au sein de l'administration. Il propose des fiches produits. |
| CIDB Centre d'information et de documentation sur le bruit | www.infobruit.org 12-14 rue Jules Bourdais 75017 Paris Tél. : 01 47 64 64 64 • Fax : 01 47 64 64 63 | Mission : informer, sensibiliser, documenter et former sur le thème de la protection de l'environnement sonore. |
| DREAL Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr | Service régional chargé de piloter et décliner les politiques de développement durable. Sources d'informations sur la région + études statistiques. |
| Eco-emballages | www.ecoemballages.fr | Actualités, informations et outils pédagogiques sur la gestion des déchets ménagers |
| Ecolabel | www.eco-label.fr | Fonctionnement de la certification européenne. Liste des produits titulaires de l'écolabel européen. |
| INPES Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé | http://www.inpes.sante.fr | Coffrets pédagogiques multi thématiques destinés aux établissements scolaires. |
| La marque NF | http://www.marque-nf.com/ | Elle garantit la qualité et la sécurité des produits et services certifiés. Liste des produits titulaires de l'écolabel NF-environnement. |

| | | |
|---|---|--|
| Parcs nationaux en PACA | Parc national de Port-Cros http://www.portcrosparcnational.fr/accueil/ Parc national des Écrins http://www.ecrins-parcnational.fr/ Parc national du Mercantour http://www.mercantour.eu/ | |
| Parcs régionaux en PACA | Parc naturel régional de Camargue Parc naturel régional du Luberon Parc naturel régional du Queyras Parc naturel régional du Verdon Parc naturel régional des Alpilles | |
| UN PLUS BIO | http://www.unplusbio.org/ | Association nationale qui accompagne les établissements souhaitant introduire une " alimentation de qualité " dans leur restauration. + ressources documentaires |
| Centre ressource du développement durable | http://www.cerdd.org | Exemples d'actions de développement durable |
| Coach Carbone | http://www.coachcarbone.org/ | Site permettant de dresser son bilan carbone gratuitement. |
| Le pôle national de ressource en éducation à l'environnement vers un développement durable | www.pole-education-environnement.org | Il a été conçu pour aider au développement de projets d'éducation à l'environnement et mettre à disposition des ressources. Principales actions : plateforme internet pour l'échange d'informations et de ressources. |

2. Les dispositifs du Conseil Général du Var

Appel à projets Agenda 21

La Direction des Collèges et de l'Éducation peut subventionner des actions faisant partie du plan d'actions agenda 21 sur la présentation d'un projet.

Direction des Collèges et de l'Éducation

Sophie VERDERY : 04 83 95 35 36

Annabelle AUDIBERT : 04 83 95 35 26

Florence CAPIDE-JAXEL : 04 83 95 58 10

Classe environnement et Territoire

Un soutien est apporté aux collèges publics du Var quel que soit le niveau de classe.

L'objectif premier de ces classes est de promouvoir l'éco responsabilité des collégiens.

Les projets pédagogiques d'Éducation au Développement Durable seront mis en œuvre à partir des ancrages suivants :

- Le territoire de proximité
- La démarche d'investigation : les enjeux du Développement Durable dans leur triple dimension (économique, sociale et environnementale)

- L'approche pluridisciplinaire

Pour les collèges du Var engagés dans le dispositif **Agenda 21**, « les Classes Environnement et Territoire du Var » s'inscrivent naturellement dans cette démarche globale de Développement Durable de l'établissement.

Direction de l'environnement

Hélène Journet : 04 83 95 52 01

(suite les dispositifs du Conseil Général du Var)

Bus Culture

Le Conseil Général du Var propose aux collèges de transporter leurs élèves vers un lieu de spectacle vivant labellisé "Var en Scènes", une manifestation ou un équipement culturel départemental.

Comment en bénéficier :

Une demande de réservation doit être adressée auprès de la Direction des Affaires Culturelles du Conseil Général du Var. Le Bus Culture peut également être mobilisé pour une association œuvrant dans le champ social sous certaines conditions.

Direction des Affaires Culturelles

Arnault Briel - Territoires : Aire Dracénoise, Golfe de St Tropez, Cœur du Var, Var Estérel

04 83 95 32 88 – mail : abriel@cgvar.fr

Claire Ovion - Territoires : Provence Verte, Haut Var Verdon, Fayence

04 83 95 33 73 - mail : covion@cgvar.fr

Sylvie Ravello - Territoire Provence Méditerranée :

04 83 95 01 10 - mail : sniviere-ravello@cgvar.fr

Achats de places

Le Conseil Général du Var propose aux collégiens et au public fragile d'assister gratuitement aux spectacles des lieux labellisés "Var en Scènes" (La Croisée des Arts, Chateaufallon, Théâtre Liberté, Forum, Opéra...).

Direction des Affaires Culturelles

Contact : Pierre Poupenev

04 83 95 56 16

Classes et ateliers relais

Un soutien est apporté aux collèges rattachés à un dispositif-relais, afin de combattre l'échec scolaire et le décrochage scolaires et prévenir la marginalisation sociale des jeunes. Il s'agit concrètement d'accueillir des jeunes en grande difficulté d'intégration, au sein de classes ou ateliers relais.

Direction des Collèges et de l'Éducation

Laurent Merlatti : 04 83 95 34 82

(suite les dispositifs du Conseil Général du Var)

Sections sportives

Le Département participe à l'amélioration de la vie scolaire dans les établissements d'enseignement et contribue également au développement individuel des élèves en favorisant la pratique d'activités sportives.

Ainsi, le Conseil général accompagne les sections sportives des collèges, qui sont un lien entre la vie scolaire, le monde de la compétition, le monde de la vie associative et celui de la vie active.

Il aide à la pratique des sports dits « sports techniques » (voile, planche à voile, ski nautique, aviron et VTT) nécessitant des moyens logistiques et techniques particuliers, et des sports dits « sports traditionnels » (rugby, handball,

athlétisme, natation, tennis, gymnastique, football, basket).

*Direction des Collèges et de l'Éducation
Laurent Merlatti : 04 83 95 34 82*

Les Missions d'Intérêt général (MIG)

Les clubs de haut niveau soutenus par le Conseil Général (RCT, HTV, FRVHB, TSCVHB...) effectuent des missions d'intérêt général (entraînements délocalisés, actions auprès des collégiens, conférences, débats, ateliers éducatifs...)

*Direction des Sports et de la Jeunesse
Navarin Gérard 04.83.95.51.56*

Classes APAC

Le Département aide à la réalisation de projets artistiques, culturels ou scientifiques dans les collèges publics du Var.

En appui sur les structures culturelles de proximité et en favorisant l'intervention d'artistes ou de professionnels validés par l'État, les établissements privilégieront la signature de conventions de partenariat qui alimenteront le volet culturel du projet d'établissement.

*Direction des Collèges et de l'Éducation
Laurent Merlatti : 04 83 95 34 82*

(suite les dispositifs du Conseil Général du Var)

Collèges au cinéma

Le Département participe depuis 2003 au dispositif "Collège au cinéma", initié conjointement depuis 1989 par le ministère de la Culture, le ministère de l'Education nationale et le Centre national de la cinématographie.

Ce dispositif est destiné à éveiller la curiosité et susciter du savoir et de la réflexion chez un public de collégiens, âgés de 11 à 14 ans. Des films sélectionnés, adaptés à l'âge des enfants, leurs sont proposés tout au long de l'année.

*Direction des Collèges et de l'Education
Laurent Merlatti : 04 83 95 34 82*

APPN escalade – course d'orientation - nautisme

Le Département aide tous les collégiens varois dans la pratique des activités physiques de pleine nature (APPN) par le versement d'une dotation aux établissements.

L'activité APPN permet aux collégiens la découverte des activités nautiques, de l'environnement marin, de l'escalade et de la course d'orientation. Ce programme connaît un succès considérable auprès des collégiens, des enseignants et des familles.

*Direction des Collèges et de l'Education
Laurent Merlatti : 04 83 95 34 82*

Challenge Inter-Collèges de sécurité routière

Depuis 16 ans, le challenge inter-collèges de sécurité routière (CIC) est

l'action phare du département à destination des collégiens.

Chaque année, 25 collèges varois bénéficient de cette opération et environ 7000 élèves des classes de 6^{ème} et 4^{ème} reçoivent dans ces journées des messages de prévention sur la sécurité routière.

Dans cette opération, le Conseil général s'implique en mettant à disposition deux agents de la direction des routes qui créent et animent des ateliers de sensibilisation pour les élèves des classes de 4^{ème}. La direction des transports est elle aussi mobilisée pour coordonner un atelier sur la sécurité dans les transports scolaires à destination des élèves de 6^{ème}

*Direction des Routes
Grégory Guidicelli : 04 94 18 40 27
Michel Radisson : 04 94 18 40 39*

3. Etablir du lien avec les matières

Voici quelques pistes...

1 • LE FRANÇAIS

- faire un journal d'école ou un blog Internet autour du projet
- approfondir et discuter ensemble des enjeux environnementaux, respecter les opinions des autres
- échanger, débattre des choix et des attitudes individuels et collectifs; présenter ses idées et actions aux autres classes, à l'oral ou sous forme de notes d'information, d'exposés
- étudier la presse environnementale, internationale....

2 • MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

- réaliser et analyser un tableau et un graphique de suivi des

consommations liées aux différents usages de l'eau, de l'électricité

- mesurer les volumes et le poids des déchets générés dans la classe, à la cantine, dans l'école...

3 • LANGUES ÉTRANGÈRES

- étudier la façon dont sont gérés les enjeux environnementaux et de la solidarité dans les autres pays européens
- entretenir une correspondance avec des collègues étrangers
- approfondir le champ lexical de l'environnement et de la solidarité

4 • SCIENCE ET TECHNOLOGIE

- étudier les matériaux, leur origine et leur devenir (par exemple le

processus de production et de recyclage de l'aluminium)

- expérimenter l'utilisation des sources d'énergies renouvelables
- étudier la production d'énergie, son transport et sa conservation
- analyser le fonctionnement du corps humain sous l'angle de la nutrition (étude de l'appareil digestif, fonction biologique des différents nutriments...)
- étudier les différents cycles de l'eau : cycle naturel, cycle de l'eau potable, traitement des eaux usées...

(suite établir du lien avec les matières)

5 • HISTOIRE-GEOGRAPHIE

- étudier l'évolution des impacts environnementaux selon les périodes historiques (utilisation de l'eau, les différentes énergies, le changement climatique...)
- approfondir les principes et perspectives du développement durable
- étudier les ressources en eau et en énergie au niveau de l'établissement, de la ville, du territoire, du pays, de la planète
- mettre en relation la croissance de la population mondiale avec celle de la production agricole (inégalité Nord/Sud, faim dans le monde, aide internationale)
- étudier la période de la révolution industrielle et ses effets sur le monde agricole (mécanisation, croissance des rendements...)

- inviter une personne âgée à décrire ce qu'elle a vécu...

6 • EDUCATION CIVIQUE

- la prise de décision démocratique dans le comité de suivi
- réfléchir aux valeurs de respect ce qui nous entoure, de la société, de l'autre, de soi-même, de l'écocitoyenneté, par des situations de prise de parole.
- étudier les différents types de solidarités dans l'établissement, au niveau local et international...

7 • ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE

- réaliser des dessins ou des objets pour la communication (panneaux « économisons l'eau »...), créer des corbeilles de tri pour la classe
- utiliser des déchets comme matériaux de création artistique

- réaliser ensemble une chanson, un hymne qui exprime les objectifs, les souhaits, les représentations des élèves en matière d'environnement et de solidarité...

8 • EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- pratiquer des activités physiques de pleine nature en découvrant le site (faune, flore présente, comment respecter le milieu naturel...)
- échanger sur les bienfaits du sport pour la santé, pour son propre épanouissement
- étudier l'importance d'une bonne alimentation pour les pratiques sportives...

4. Les dates importantes du développement durable

Mars

- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 15 mars : Journée internationale des droits des consommateurs
- 17-24 mars* : Semaine d'éducation contre le racisme
- 20-27 mars 2006* : Fête de l'Internet
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 21 mars : Journée mondiale contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance
- 21 mars : Journée internationale des forêts
- 21-26 mars* : Semaine de la coopération à l'école
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau

Avril

- 1^{er} au 7 avril* : Semaine du développement durable
- 7 avril : Journée mondiale de la santé
- 23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Mai

- 1-15 mai* : Quinzaine du commerce équitable
- 3 mai : Journée mondiale de la liberté de la presse
- 9 mai : Journée de l'Europe
- 21 mai : Journée mondiale de la diversité culturelle
- 22 mai : Journée internationale de la diversité biologique
- 25 mai : Journée mondiale de l'Afrique
- 25 au 31 mai* : Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes

Juin

- 4 juin : Journée mondiale des enfants victimes innocentes de l'agression
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 8 juin : Journée mondiale des océans
- 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants
- 12 au 27 juin* : Les Recyclades, fête du tri et du recyclage
- 17 juin : Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse
- 20 juin : Journée mondiale des réfugiés
- 21 juin : Fête de la Musique
- 26 juin : Journée mondiale contre la drogue
- 26 juin : Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture

* Peut différer d'une année à l'autre

Septembre

- 8 septembre : Journée internationale de l'alphabétisation
- 16 septembre : Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
- 16 au 22 septembre* : Semaine européenne de la mobilité
- 17 et 18 septembre* : Journées européennes du patrimoine
- 21 septembre : Journée internationale de la paix
- 27 septembre (ou dernière semaine de septembre) : Journée mondiale de la mer

Octobre

- 3 octobre (ou première semaine d'octobre) : Journée mondiale de Habitat
- 9 au 15 octobre* : Semaine de la réduction des déchets
- 10 octobre : Journée mondiale contre la peine de mort
- 10 au 16 octobre* : Semaine du goût
- 10 au 16 octobre* : Fête de la science
- 12 octobre (2^{ème} mercredi d'octobre) : Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles
- 13 au 20 octobre* : Semaine nationale de la Sécurité Routière
- 14 au 16 octobre* : Lire en fête
- 16 octobre : Journée mondiale de l'alimentation
- 17 octobre : Journée mondiale du refus de la misère

Novembre

- 4 novembre : Journée internationale d'actions contre le changement climatique
- 10 au 20 novembre* : Semaine de la solidarité internationale
- 14 au 20 novembre* : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
- 15 novembre : Journée mondiale des écrivains en prison
- 19 novembre : Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants
- 20 novembre : Journée mondiale des droits de l'enfant
- 25 novembre : Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Décembre

- 2 décembre : Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage
- 3 décembre : Journée mondiale des personnes handicapées
- 10 décembre : Journée mondiale des droits de l'homme
- 11 décembre : Journée internationale de la montagne
- 18 décembre : Journée internationale des migrants